



## COMMUNE DE ROUGEMONT

---

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 21 mars 2016  
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

**Préavis N° 04/2016**

<p><b>DEMANDE DE CRÉDIT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DANS L'APPARTEMENT DU COLLÈGE DE ROUGEMONT</b></p>
--

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. OBJET DU PRÉAVIS**

Ce préavis a pour but l'octroi d'un crédit de CHF 282'000.- pour l'exécution de travaux de réfection dans l'un des appartements du collège de Rougemont.

### **2. PROBLÉMATIQUE**

Le collège de Rougemont accueille deux appartements. L'un est occupé par la famille de M. Jürg Feurer, concierge, et le second était loué à une citoyenne de Rougemont depuis de très nombreuses années. Cette dernière a dénoncé son bail pour le 31 août 2015.

Cet appartement n'a fait l'objet d'aucun travaux d'entretien depuis des décennies. Il est clair que ce logement ne peut en aucun cas être loué en l'état, d'où la décision de la Municipalité de procéder à des travaux.

---

### 3. PROJET

---

Après réflexion, la Municipalité a décidé de mandater l'atelier Schreiner Atelier Buri, M. Hans-Ulrich Buri, pour la conduite de ce projet.

Ce dernier, sur la base d'offres, a adressé à notre Autorité un devis, lequel se présente comme suit :

Direction des travaux	CHF	6'500.-
Bois, construction, isolation et menuiserie	CHF	130'659.-
Protection incendie	CHF	21'425.-
Installation cuisine	CHF	31'460.-
Installations électriques	CHF	20'623.-
Sanitaire + chauffage	CHF	44'990.-
Carrelage	CHF	9'713.-
Plâtrerie	CHF	7'756.-
Peinture	CHF	4'500.-
Echafaudage et lift	CHF	1'857.-
Divers et imprévus	CHF	2'500.-
Arrondi	CHF	17.-
<b>TOTAL TTC</b>		<b><u>CHF 282'000.-</u></b>

---

### 4. SUITE

---

Les travaux prévus n'ont pas pour but de créer un appartement luxueux mais de remettre en état un logement qui n'a fait l'objet d'aucune réfection depuis longtemps.

Une fois les travaux terminés, notre Autorité pourra remettre cet objet en location.

---

### 5. CONCLUSIONS

---

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 26 avril 2016*

- Vu** le préavis N° 04/2016
- Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de l'appartement du collège de Rougemont ;
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 282'000.- ;

- 
- **De financer** ce montant par les liquidités communales. Ce montant sera amorti en une fois par un prélèvement sur le fonds de réserve 9282.02 « Fonds achats & travaux futurs » et le solde sur le compte 9281.00 « Fonds de rénovation bâtiments ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 21 mars 2016 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 26 avril 2016.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 

Claire-Lise Blum Bur Janick Lenoir



Délégué municipal :

- M. Maurin Schwitzguebel